

**Conseil de sécurité**Distr.  
GENERALES/19225  
21 octobre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 20 OCTOBRE 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer des attaques américaines ci-après contre des zones civiles de la République islamique d'Iran.

Le 6 octobre 1987, vers 11 heures (heure locale), cinq avions de guerre américains ont violé l'espace aérien du Chahbahar. Cet espace aérien a encore été violé le 19 octobre 1987 à deux reprises : par cinq avions de guerre américains vers 17 heures (heure locale) et par deux avions de guerre américains vers 19 heures (heure locale).

Ces violations constituent des provocations auxquelles les Etats-Unis se livrent pour atteindre leurs buts illégaux, au mépris des règles du droit international et du paragraphe 5 de la résolution 598 (1987), aussi bien que de l'intégrité territoriale de la République islamique d'Iran. Par de tels actes éhontés d'agression, les Etats-Unis ont perdu tout droit de participer non seulement aux travaux du Conseil de sécurité, mais aussi à toutes discussions concernant la fin de la guerre imposée. La République islamique d'Iran vous demande, ainsi qu'à la communauté internationale, de ne rien négliger pour empêcher les Etats-Unis de se livrer dans la région à d'autres actes d'agression, gros de conséquences graves.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIË-KHORASSANI